

DÉLIBÉRATION DU COMITE DEPARTEMENTAL

Séance du 29 mars 2023

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-neuf du mois de mars à neuf heures, se sont réunis dans les locaux du SDEY à Migennes, les membres du Comité Départemental du Syndicat Départemental d'Énergies de l'Yonne sous la présidence de Monsieur Jean-Noël LOURY, Président du SDEY, dûment convoqués le vingt-deux mars deux mil vingt-trois.

Présents : Jacques BALOUP - Gilles BONNEAU (suppléant d'Alexandre BOUCHIER) - Patrick BUTTNER - Laurent CHAT - Rémy CLERIN - Claude DEPUYDT - Jean DESNOYERS - Grégory DORTE - Jean-Michel DUBOIS (suppléant de Véronique MAISON) - Emmanuel DUCHE - Guillaume DUMAY - Michel FOURREY - Rémi GAUTHERON - Jean-Luc GIVORD - Jacky GUYON - Bernard HARCHEN - Jean-Luc KLEIN - Jean-Luc LEGER - Jean LESPINE - Jean-Noël LOURY - Philippe MAILLET - Claude MAULOISE - Robert MESLIN - Gérard MICHAUT - Joël NAIN - Michel PANNETIER - Michel PAPINAUD - Denis POUILLOT – Sylvain QUOIRIN - Hervé RATON - Chantal ROYER - Sylvain SABARD - Richard ZEIGER

Absents : Daniel ALLANIC - Patrice CHASSERY - Jérôme DELAVault - Frédéric GUEGUEN - Jorge GUILHOTO - Didier IDES - Michaël LAVENTUREUX - Philippe LENOIR - Lionel MION - Patrick OFFREDI - Jean-Luc PREVOST - Sébastien SABOURIN - Gilles SACKPEY

Pouvoirs : Daniel ALLANIC donne pouvoir à Jacques BALOUP
Jean-Luc PREVOST donne pouvoir à Rémi GAUTHERON

Le secrétariat de séance a été assuré par Monsieur Richard ZEIGER

Nombre de Membres en exercice :	46
Nombre de Membres présents :	32
Nombre de suffrages exprimés :	34
Votes Pour :	34
Votes Contre :	-
Abstentions :	-
Ne prennent pas part au vote	01

N° 19/2023

Objet : Suppression de poste

Vu le Code Général de la fonction publique,

Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale ;

Vu le tableau des effectifs ;

Vu l'avis favorable du comité technique en date du 22 février 2023 ;

Lors de la séance du 19 décembre 2022, le comité a délibéré pour proposer au comité technique du centre de gestion la suppression des postes suivants :

- Rédacteur à temps complet (B) ⇒ 1 ;
- Adjoint Technique à temps complet (C) ⇒ 1 ;
- Adjoint Administratif à temps complet (C) ⇒ 1 ;
- Adjoint Administratif Principal de 2ème classe à temps complet (C) ⇒ 1.

Envoyé en préfecture le 31/03/2023

Reçu en préfecture le 31/03/2023

Affiché le

ID : 089-200047181-20230331-DE19_2023-DE

Après en avoir délibéré, le comité départemental, par 34 voix pour, Monsieur Philippe MAILLET ne prenant pas part au vote :

- **Procède** à la suppression des postes énumérés ci-avant au 29 mars 2023 ;
- **Modifie** ainsi le tableau des effectifs.

Fait et délibéré en séance

Le 29 mars 2023

Le Président

Jean-Noël LOURY